

BELGIQUE

Les Belges consultés pour l'avenir du pays: un moment de démocratie à ne pas louper

[Home \(https://www.lavenir.net\)](https://www.lavenir.net) > [Belgique \(https://www.lavenir.net/belgique\)](https://www.lavenir.net/belgique) - Aujourd'hui à 07:00 - Interview : Benjamin Hermann - L'Avenir

🕒 Lecture 7 min.



La Belgique, un pays à réinventer, à l'occasion de la septième réforme de l'État attendue après 2024.
barmalini – stock.adobe.com

En décembre, les Belges seront invités à participer à une consultation publique sur l'avenir de leur pays. Seront-ils vraiment entendus?

Ce sera un moment singulier de la démocratie à la sauce belge. Une consultation publique se tiendra en décembre prochain durant six semaines, au moyen d'une plateforme en ligne. Les citoyens de plus de 16 ans seront invités à apporter leur pierre à l'édifice pour une réforme de l'État censée survenir après 2024. Elle visera à moderniser, rendre plus efficace et approfondir les principes démocratiques des structures de notre État fédéral.

Le gouvernement fédéral s'est entouré d'un comité scientifique (politologues, constitutionnalistes, experts de la démocratie participative) pour baliser cette consultation. Min Reuchamps, politologue à l'UCLouvain et vice-président de la FIDE (fédération pour l'innovation démocratique en Europe) fait partie de ce comité.



Min Reuchamps
Serge Haulotte

Min Reuchamps, avec cette consultation publique, allons-nous vivre un vrai moment de démocratie participative sur l'avenir de la Belgique?

Il faut rester prudent quand on parle de participation citoyenne, qu'il convient de voir comme un processus en évolution progressive, avec une gradation, des échelons. Tout en bas de l'échelle se trouve une forme de manipulation, puis de la thérapie, ensuite de l'information à la population. On arrive ensuite à la consultation, puis la concertation, la véritable codécision et, tout en haut,

la délégation de pouvoirs aux citoyens.

Dans le cadre de cette consultation, on se situe vers le bas de l'échelle, ou le milieu-bas. Dans un premier temps en tout cas, les citoyens ne sont pas appelés à délibérer.

Mais j'insiste, c'est une première étape d'un processus graduel. La Chambre a été mandatée pour pouvoir en délibérer dans le cadre de panels mixtes, qui associent parlementaires et citoyens.

Les citoyens pourraient donc avoir un vrai pouvoir décisionnel?

C'est la direction que pourrait prendre le système politique. Cette expérience est un one-shot, il ne faudrait pas que ce soit un coup dans l'eau. Il ne suffit pas de dire «donnez-nous votre avis», il faut aussi en tenir compte.

Comment procéder pour que l'expérience participative soit vraiment intéressante?

Un premier élément, c'est l'information. Les citoyens doivent savoir que la plateforme existe.

Comme dans tout mécanisme de participation, l'enjeu consiste à éviter au maximum les biais, dont évidemment la dimension inégalitaire sur le plan socioculturel, économique, etc.

Typiquement, le risque est que ce soient principalement des hommes, universitaires, d'un certain âge, Belges bien établis qui répondent surtout à la consultation. L'idée, c'est que l'ensemble de la population doit avoir accès à l'information. Il va vraiment falloir aller chercher les gens.

«L'idée, c'est que l'ensemble de la population doit avoir accès à l'information. Il va vraiment falloir aller chercher les gens.»

Il y a une autre variable importante, sur laquelle le comité scientifique n'a pas vraiment de prise: éviter l'impression que les citoyens ne seront pas entendus. Il faudra vraiment tenir compte de leur avis. Mais les deux ministres des Réformes institutionnelles semblent vouloir travailler dans ce sens.

L'idée que seuls les citoyens qui s'intéressent déjà à ces questions et que les autres se sentent exclus, c'est vraiment le principal écueil à éviter?

Une fois de plus, il y a une gradation. C'est une étape du processus, qui en appelle d'autres.

Mais un des outils qui permet de réduire au maximum les biais, c'est par exemple le tirage au sort au sein d'un échantillon de la population. L'idéal, dans l'absolu, serait d'inviter par courrier 11 millions de Belges à y participer

par courrier... mais je crains que ce soit fort coûteux.

Financement du fédéralisme, rapports entre niveaux de pouvoir, etc. Des questions très complexes seront posées aux citoyens...

Oui, parce que les enjeux sont complexes. Il faut trouver un équilibre entre deux pôles. Soit on pose des questions très génériques et on risque d'être déçus par les résultats. Soit, à l'autre extrême, on se maintient dans l'expertise. La plateforme devra trouver le bon compromis.

Une piste pourrait consister à ne pas être obligé de répondre à tout. Je m'intéresse à telle thématique, les libertés fondamentales par exemple, et je peux me concentrer dessus.

Une telle démarche menée par les pouvoirs publics a-t-elle quelque chose d'inédit?

La consultation citoyenne Get up Wallonia a déjà eu lieu, par exemple. Mais ce qui est particulier ici, c'est qu'on se penche sur la Constitution. Le vrai enjeu, ce sera de passer à la deuxième vitesse après, dans le cadre d'une délibération pilotée au niveau de la Chambre. Je pense par exemple à une commission délibérative mixte (parlementaires et citoyens) qui pourrait se tenir autour de la révision de l'article 195 de la Constitution, qui organise précisément la procédure de révision.

Consultation en décembre

Une consultation publique de la population se tiendra en décembre, durant 6 semaines, accessible aux citoyens de plus de 16 ans. Il s'agit de solliciter les Belges pour penser une nouvelle réforme de l'État visant «*une répartition plus homogène et plus efficace des compétences*», que le gouvernement Vivaldi s'est engagé à préparer pour l'après 2024.

Sous la houlette des ministres en charge des Réformes institutionnelles, David Clarinval (MR) et Annelies Verlinden (CD&V), un appel d'offres a été publié le 6 août. Le prestataire sera chargé de mettre en musique cette consultation et la campagne de

communication qui l'entoure. Il pourrait s'agir, par exemple, d'un consortium associant des universités (une francophone et une néerlandophone) à un opérateur rompu à ce type d'exercices.

Les citoyens, les membres de la société civile, les milieux académiques, les experts ou encore les autorités locales participant à la consultation seront amenés à répondre à des questions, y compris sur des thématiques «sensibles»: le financement du fédéralisme, son organisation, la répartition des compétences, la procédure de dissolution de la Chambre, le mécanisme de formation d'un gouvernement, la modernisation des droits et libertés constitutionnels, etc.

«Il est évident que nous tiendrons compte de l'avis des citoyens»



Selon David Clarinval, la promotion de la consultation sera importante, plus d'un million d'euros y seront affectés.

BELGA

En binôme avec la ministre de l'Intérieur, Annelies Verlinden (CD&V), le ministre des Classes moyennes, Indépendants et PME, David Clarinval (MR) est en charge des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique.

Les six semaines de consultation publique constitueront un moment important dans la préparation de la future réforme de l'État, assure-t-il. *«Tout le monde est invité à s'exprimer: les citoyens, les ONG, les partenaires sociaux, etc. Toutes les parties prenantes, en fait»*, explique David Clarinval.

Les Belges risquent d'en entendre parler ces prochains mois, l'information sur la consultation étant un enjeu important. *« Une campagne de promotion est prévue pour plus d'un million d'euros»*, précise-t-il d'ailleurs.

L'idée consiste bien, insiste le ministre, à véritablement se baser sur les apports de cette consultation pour préparer la réforme. *«Nous voulons vraiment faire les choses convenablement. Ce n'est pas pour rien que nous nous sommes entourés d'un comité d'experts. Des constitutionnalistes et autres spécialistes des consultations citoyennes qui apportent leurs connaissances»*, explique le libéral.

La consultation publique fera l'objet d'un large rapport, qui sera remis au gouvernement et permettra de baliser les débats à venir. *«Des panels mixtes seront constitués à la Chambre, avec des députés et des citoyens tirés au sort, confirme David Clarinval. Là, on sera en 2022.»*

«Il y aura forcément des contents et des déçus, en fonction des opinions. Ceux qui sont favorables à l'indépendance de la Flandre ne seront pas nécessairement satisfaits.»

Pour autant, les citoyens auront-ils le sentiment d'avoir été vraiment entendus? La réponse n'est pas simple, à vrai dire. *«Les politiques travailleront sur base du rapport de la consultation publique. Il est évident que nous allons tenir compte de l'avis des citoyens Mais il y aura forcément des contents et des déçus, en fonction des opinions. Ceux qui sont favorables à l'indépendance de la Flandre ne seront pas nécessairement satisfaits»*, glisse le ministre.

Cela étant, assure-t-il, la plateforme de consultation publique devra permettre à tout un chacun de s'exprimer « *avec de la nuance, raison pour laquelle cela prendra une demi-heure à une heure pour répondre. Ce n'est pas un sondage dans lequel vous devez cocher des réponses. On parle de la réforme de la Constitution, donc les réponses ne sont pas noires ou blanches*», ajoute-t-il. Le questionnaire se subdivisera d'ailleurs en 6 thèmes, avec la possibilité d'y insérer des questions de base et d'autres plus détaillées. Les participants devraient pouvoir répondre à tout en une heure, mais ne seront a priori pas obligés de répondre à chaque question, ni d'y répondre en une seule fois, puisqu'un délai de 6 semaines est prévu.

La N-VA flingue (déjà) la démarche

C'est une sortie de la N-VA qui donne un aperçu de ce que seront les débats lorsque se profilera réellement la septième réforme de l'État. Réagissant à la publication de l'appel d'offres pour la consultation publique, le parti d'opposition au fédéral n'a pas manqué d'égratigner la Vivaldi. Sur la méthode, tout d'abord, les nationalistes pointant le fait que l'analyse et le traitement des résultats de la consultation se feront au moyen de l'intelligence artificielle en garantissant «*le principe de loyauté*» et en évitant «*les préjugés, la discrimination et l'exclusion des déclarations non standard*».

«*Est-ce un "préjugé" quand quelqu'un souligne le niveau d'activité plus élevé des Flamands? Faites-vous de la discrimination lorsque vous rappelez les années de transferts en Wallonie? Et qu'est-ce qu'une «déclaration non standard?»*», interroge le député Sander Loones.

Le chef de groupe N-VA à la Chambre, Peter De Roover, met en cause la légitimité même de la Vivaldi pour organiser la consultation. «*Nous avons déjà régulièrement de grandes enquêtes citoyennes dans ce pays. Nous les appelons "élections". Mais la Vivaldi ne respecte même pas le résultat de ces élections, le Premier ministre vient du septième parti*» au sein d'un gouvernement minoritaire en Flandre.